



## SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

### Communiqué de presse :

#### Un courrier aux postures démagogiques qui met le feu aux poudres !

Par courrier interne le maire a décidé de s'adresser une nouvelle fois directement aux agents sans respecter le principe du dialogue social et d'échanger avec le syndicat ayant déposé un préavis de grève pour demain vendredi 13 juin 2025.

À la lecture de celui-ci, nous ne pouvons que constater l'écart de son discours de façade et la réalité des « mesurette » qu'il prétend vouloir prendre. Il convient aussi de préciser que celles-ci avaient déjà fait l'objet d'une annonce du maire en janvier à l'occasion de ces vœux aux agents de la collectivité dont il demeure l'édile.

Un grand écart de « postures politiques » entre les annonces sonnantes et trébuchantes d'un budget municipal à l'offensive, et le contexte contraint qu'il oppose aux agents pour tenter de justifier ces quelques euros de plus par mois qu'il concède au final...

Outre le fait qu'il décide de ne pas prendre en considération une qualité de vie au travail défailante pour les agents, ni le manque cruel d'attractivité de la collectivité en raison d'un pouvoir d'achat en berne pour chaque agent titulaire et non titulaire, il décide de ne pas aborder la question centrale de l'écart de traitement phénoménal existant entre les régimes indemnitaires de la ville de Saint-Etienne et ceux de SEM.

Une profonde injustice sociale qui ne trouve aucune justification sur le fond comme sur la forme puisque pour des mêmes métiers, pour des qualifications et classifications identiques, il y a un écart de traitement de 300 à 500€ / mois en défaveur des agents de la ville de Saint-Etienne.

Une inégalité de traitement dont il demeure le seul et l'unique responsable puisqu'il était maire et encore président non en retrait de la Métropole au moment de la finalisation de la refonte de ces régimes indemnitaires dans les deux collectivités.

Cette question est centrale dans l'appréciation de leur condition de travail pour les agents de la ville de Saint-Etienne. Son refus obstiné d'ouvrir des négociations sur ce sujet couplé à ces « miettes » accordées ne fait qu'augmenter la tension dans les services et grandir la colère sociale profonde et très majoritaire dorénavant.

Ainsi, par ce courrier il choisit le mépris et parie sur un prétendu fatalisme ambiant pour contraindre les agents de la ville de Saint-Etienne à ne pas faire valoir leur droit par la grève sur ce sujet.

Le syndicat CGT de la ville de Saint-Etienne dénonce cette posture irresponsable du maire, qui par son égo et sa démagogie fait planer le risque d'un conflit social sans précédent à la ville de Saint-Etienne avec les conséquences que l'on imagine pour les Stéphanoises et Stéphanois.

Aussi, nous appelons chaque agent à se saisir du préavis de grève de demain vendredi 13 juin pour faire la démonstration de notre détermination absolue sur le sujet, et travaillerons avec ceux-ci aux suites à donner dans le cas d'une nouvelle fin de non-recevoir à nos exigences concernant les régimes indemnitaires.

Saint-Etienne le 12 juin 2025.